

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021 - 010

Délibération N° DEL 2021_2_7

Séance du 26 mars 2021

Date de convocation : 15/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André BONNEVIE- CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier.

Etait excusée : Mme ROVIRA Carine ayant donné pouvoir à Mme VOLLE.

Objet de la délibération : Durée des amortissements LOGICIELS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquis des logiciels de gestion comptable qui ont été imputés au compte 2051 et qui doivent être amortis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu les explications du Maire, délibéré et voté à l'unanimité

- DIT que la durée d'amortissement pour l'achat de logiciels est fixée à UN an.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
Le 26 mars 2021
Le Maire,
Didier GIREN